

# UNE OPAH ?

Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat

## UNE OPPORTUNITÉ ET DES AVANTAGES



### DES SUBVENTIONS EXCEPTIONNELLES

+

### DES SERVICES GRATUITS

- Assistance complète : étude de faisabilité, estimation du coût des travaux, des aides possibles, des loyers...
- Conseils sur les travaux les plus efficaces
- Un interlocuteur unique pour toutes les aides mobilisables pour votre projet.



## RENSEIGNEMENTS

Mandaté par la Communauté de Communes du Val d'Orne, le CDHAT est à votre disposition pour :

### > Vous informer

sur l'ensemble des aides auxquelles vous pouvez prétendre en fonction de votre projet.

### > Établir un plan de financement prévisionnel

prenant en compte votre apport personnel, vos prêts éventuels et les subventions possibles.

### > Monter votre dossier

de demande de subvention et assurer son suivi.

## PERMANENCES sur rendez-vous

8 Grande Rue  
Putanges-le-Lac



> Permanences de l'OPAH avec  
les conseillers Habitat du CDHAT  
Le 2<sup>ème</sup> mercredi du mois de 9h30 à 12h

02 31 53 73 73

> Si vous n'êtes pas éligible aux aides  
de l'Anah, d'autres aides existent.  
Renseignez-vous lors des permanences  
de l'Espace Conseil FAIRE  
Le 4<sup>ème</sup> mercredi du mois de 14h à 17h



02 61 67 18 85

(Conseils et informations sur la rénovation énergétique uniquement)



Parc Citis  
4 avenue de Tsukuba  
14200 Hérouville-Saint-Clair  
contact@cdhat.fr  
www.cdhat.fr  
f @Groupe\_CDHAT

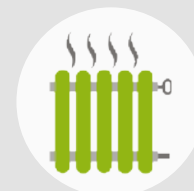


## OPÉRATION AMÉLIORATION DE L'HABITAT

Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat  
de Revitalisation Rurale

Février 2018 - Janvier 2023

## Bénéficiez de conseils et subventions pour vos travaux



Reduisez  
vos dépenses énergétiques



Adaptez  
votre logement  
à la perte d'autonomie

## Accompagnement gratuit

Conception - Réalisation CDHAT - Crédits photos © CDHAT - Octobre 2021 - Ne pas jeter sur la voie publique.



# C'est le moment de rénover votre logement



## > le périmètre

Communes de :  
Bazoches-au-Houlme  
Champcerie  
Craménil  
Faverolles  
Giel-Courteilles  
Habloville  
Les Yveteaux  
Lignou  
Ménil-Gondouin  
Ménil-Hermei  
Ménil-Vin  
Montreuil-au-Houlme  
Neuvy-au-Houlme  
Putanges-le-Lac  
Saint-André-de-Briouze  
Saint-Hilaire-de-Briouze  
Sainte-Honorine-la-Guillaume

La Communauté de Communes du Val d'Orne, a mis en place une Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat de Revitalisation Rurale (OPAH-RR) jusqu'en janvier 2023.

Pour améliorer votre résidence principale ou pour rénover un logement locatif, des aides financières vous sont proposées par l'Anah (Agence Nationale de l'Habitat) à laquelle s'associent, sous certaines conditions l'Etat, la Région Normandie, le Département de l'Orne et la Communauté de Communes du Val d'Orne.

## > Conditions générales

- Logement de plus de 15 ans
- Logement occupé après travaux à titre de résidence principale
- Travaux réalisés par des professionnels et non commencés avant le dépôt du dossier de demande de subventions

## > Des aides, pour qui ?

Ces aides s'adressent :

- aux propriétaires occupants sous conditions de ressources
- aux propriétaires bailleurs (selon localisation du logement)

## PROPRIÉTAIRES OCCUPANTS

### Types de travaux éligibles aux aides

- Les travaux lourds de réhabilitation d'un logement indigne ou très dégradé.
- Les travaux d'amélioration dans un logement dont prioritairement :
  - Les travaux d'adaptation pour le maintien au domicile (handicap ou vieillissement)
  - Les travaux permettant des économies d'énergie

### Montant des aides

#### Subventions de base

De 35 % à 50 %

des dépenses subventionnables plafonnées de 20 000 € HT à 50 000 € HT selon la nature des travaux

#### Aides complémentaires pour travaux en faveur d'économie d'énergie

##### Programme HABITER MIEUX

Bien vous chauffer tout en réduisant votre facture !

Prime de 3 000 € maximum

#### Conditions :

- Réaliser des travaux améliorant la performance énergétique de votre résidence principale d'au moins 35 %
- Ne pas dépasser les plafonds de ressources définis par l'Anah



- Ces aides sont cumulables avec :

- L'éco-prêt à taux zéro
- Les caisses de retraite
- Les chèques éco-énergie de la Région Normandie
- Les aides du Département de l'Orne



## PROPRIÉTAIRES BAILLEURS

### Types de travaux éligibles aux aides

- Les travaux répondant à des situations d'insalubrité ou de dégradation ayant été diagnostiquées préalablement.
- Les travaux permettant des économies d'énergie (gain énergétique supérieur à 35 %)

### Montant des aides

#### Subventions de base selon la nature des travaux

De 25 % à 35 %

des dépenses subventionnables plafonnées à 60 000 € HT ou 80 000 € HT par logement

+

#### Programme HABITER MIEUX

Prime 1 500 € si les travaux concourent à un gain énergétique supérieur à 35 %

- L'octroi des aides aux travaux est conditionné à la signature d'une convention à loyer maîtrisé avec l'Anah qui fixe un certain nombre d'engagements à respecter sur les plafonds de loyer et le niveau de ressources des locataires.
- Ces aides sont cumulables avec :
  - L'Eco-prêt à taux zéro
  - Les chèques éco-énergie de la Région Normandie

